tolat de la Prière peuvent aujourd'hui gagner une indulgence plénière en se confessant, en communiant et en priant aux intentions du Saint-Père. La visite d'une église n'est point exigée.

-A Montréal, assemblée du T. O., à 7½ h. P. M., au

Gésu. 300 jours d'indulgence.

8. Samedi.—Saint Jean de Dieu, fondateur des Reli-

gieux Hospitaliers.

Saint Félix, Ev Il convertit toute la partie orientale de l'Angleterre. Sa principale vertu a été la douceur et la tranquilité de l'esprit.

__Quatre-Temps.__(Voir le 5).

9. Dimanche.—?me du Carême.—Sainte Catherine de Bologne, abbesse, 2 G.

Elle était si humble et avait un si grand amour pour la sainte pauvreté qu'elle recherchait avec une pieuse avidité les vêtements les plus uses, et les emplois les plus abjects. Son obéissance était admirable; un jour, pour l'éprouver, ses supérieures lui commandèrent de se jeter dans le feu; elle l'eût fait si on ne l'avait rappelée. Son corps se conserve, à Bologne, sans corruption, plusieurs fois il exhala une odeur parfumée.

—Quarante-Heures.—A l'église Saint Patrice, Montréal. —Stations de Rome.—La station est dans l'église Sainte Marie in Dominica, sur le mont Calius. (Voir le 1er).

—A Montréal, assemblée mensuelle pour les sœurs du T. O., à 2 h. P. M. Elles peuvent gagner une indulgence plénière à condition de s'être confessées, d'avoir communié et de visiter une église ou un sanctuaire quelconque, et y prier pour le bien de l'Eglise; plus 300 jours d'indulgence.

10. Lundi.—Les 40 Martyrs de Sébaste.

Ce furent 40 soldats qui, dans les premiers temps de l'Eglise, souffrirent une mort cruelle pour la foi de Jésus-Christ.

11. Mardi.—Saint Thomas d'Aquin, de l'Ordre des dominicains, surnommé l'Ange de l'école, à cause de sa science

profonde et de sa grande sainteté.

--Sainte Françoise Romaine, une des gloires du Tiers-Ordre. Engagée dans le T. O. du vivant de son mari, elle en remplit fidèlement toutes les obligations, ses œuvres de piété et de miséricorde ne nuisaient jamais à ses